



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GUINOUX

### Séance du 21 janvier 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-et-un janvier, le conseil municipal de la commune de Saint-Guinoux, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LONCLE, 1<sup>ère</sup> adjointe, puis de Monsieur Pascal SIMON, Maire.

**PRESENTS** : M. Philippe ALLARD, M. Yvonnick BESNARD, M. Fabrice CARRÉ, Mme Catherine ETRAVES, M. Gilles GUYON, Mme Marylène HARDY, Mme Sandra LECOULAN, Mme Christelle LONCLE, Mme Alexandra ROCHELLE, M. Pascal SIMON (arrivé en cours de séance)

**ABSENTS** : Mme Anne-Marie BEAUFEU (pouvoir à M. Yvonnick BESNARD), Mme Fanny GOUDÉ, M. Jérôme HERVY (pouvoir à Mme Christelle LONCLE), M. Éric LALLÉ, M. Raoul LE PIVERT (pouvoir à M. Pascal SIMON)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Yvonnick BESNARD

-----  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 10  
Pouvoirs : 3  
Date de la convocation : 15 janvier 2020  
Date de la publication : 22 février 2020

Madame Christelle LONCLE, présidente de séance, ayant ouvert la séance à 19h et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal.

Monsieur Yvonnick BESNARD a été nommé, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

---

Le compte-rendu de la séance du 10 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

---

### ➤ **PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019 DU SDE 35**

L'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales précise que le Président de l'EPCI doit adresser chaque année au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Madame LONCLE, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, présente le rapport d'activité réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE) 35 pour l'année 2019.

#### **Le Conseil municipal :**

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité du Syndicat départemental d'Énergie de l'année 2019

## ➤ **MODIFICATIONS DES STATUTS DU SDE 35**

Madame LONCLE rappelle que la commune de Saint-Guinoux adhère au Syndicat Départemental d'Énergie. Le SDE35 dispose d'une compétence historique en matière de développement et d'exploitation des réseaux publics d'électricité, développe des activités accessoires de mise en commun de moyens et dispose de compétences optionnelles (éclairage publics, gaz, infrastructures de recharge, réseau de chaleur).

Par délibération en date du 14 octobre 2020, le comité syndical a décidé la modification des statuts du SDE35. Cette modification porte sur deux points :

- Adjonction des infrastructures d'avitaillement en gaz et en hydrogènes aux infrastructures de charge pour véhicules électriques.
- Ajout d'un nouvel article (article 9) pour permettre l'intégration de nouveaux transferts de compétences optionnelles sans avoir recours à la validation de tous les membres.

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable à cette modification des statuts du syndicat.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **EMET** un avis favorable à la modification des statuts du SDE35

*Monsieur Pascal SIMON, Maire, arrive à 19h40 et prend la présidence de séance.*

*Le quorum est atteint : 10 Présents et 3 Pouvoirs*

*Il annonce au conseil municipal le décès de Monsieur Jacky CAVELAN et invite les membres à observer une minute de silence en sa mémoire.*

## ➤ **PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE 2019 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE BEAUFORT**

Monsieur GUYON rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable. Le Syndicat des Eaux de Beaufort dont fait partie la commune de Saint-Guinoux adresse ce rapport pour présentation au conseil municipal.

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

**Le Conseil municipal :**

- **PREND ACTE** de la présentation du RPQS 2019 du Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaufort

## ➤ **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (C.L.E.C.T) DE SAINT-MALO AGGLOMÉRATION**

Le Maire informe le conseil que suite au renouvellement des instances communautaires, il convient de procéder au renouvellement de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Aux termes de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, il doit être créé, entre l'Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

Lors de chaque transfert de compétences d'une commune vers un établissement public de coopération intercommunale, la CLECT doit procéder à l'évaluation financière desdites charges en vue d'impacter le plus justement et durablement possible l'attribution de compensation de chaque commune concernée.

La CLECT est composée de membres des conseils municipaux. Il est demandé au conseil municipal de désigner 2 membres. M. le Maire propose de désigner les personnes suivantes :

- Titulaire : Pascal SIMON
- Suppléant : Christelle LONCLE

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DÉSIGNE** les représentants de la commune à la CLECT de Saint-Malo Agglomération :
  - **Titulaire** : Pascal SIMON
  - **Suppléant** : Christelle LONCLE

➤ **AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021**

*Monsieur le Maire annonce que cette délibération est retirée de l'ordre du jour.*

➤ **ÉCOLE PUBLIQUE : SUBVENTION ANNUELLE 2021**

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de déterminer le montant de la participation de la commune à l'acquisition des fournitures scolaires et au financement de sorties scolaires, ainsi que le montant du budget de direction. La commune prendra en charge les factures à hauteur du montant voté.

Monsieur le Maire propose de maintenir les montants attribués l'année dernière, pour le fonctionnement de l'école, à savoir :

- Budget fournitures : 50 € par élève
- Budget transport/sorties/activités : 30 € par élève
- Budget de direction : 240,00 €

Considérant que le nombre de **121 élèves** à la rentrée scolaire de janvier 2021,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **VALIDE** le budget alloué au fonctionnement de l'école publique pour l'année 2021 comme suit :

Objet	Montant	Total
Fournitures	50 € / élève	6 050 €
Transport/Sorties/Activités	30 € / élève	3 630 €
Direction	240 €	240 €
<b>Total 2021</b>		<b>9 920 €</b>

- **DECIDE** que la subvention sera imputée aux comptes 6067 « Fournitures scolaires », 6247 « Transports collectifs » et 6288 « Autres services extérieurs » du Budget Commune 2021.

## ➤ MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire rappelle que chaque commune doit être dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et la protection des populations en cas de sinistre importants (inondation, séisme, submersion marine...).

Le Plan Communal de Sauvegarde détermine en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens d'accompagnement et de soutien des populations.

Ce Plan Communal de Sauvegarde, approuvé par délibération du Conseil municipal le 18 novembre 2011, et modifié par la délibération 2016.10 du 25 février 2016, et 2018.80 du 22 novembre 2018 doit faire l'objet de mises à jour.

Monsieur le Maire présente les mises à jour qui ont été apportées suite au renouvellement du conseil municipal.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le plan communal de sauvegarde de la commune mis à jour et annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

## ➤ QUESTIONS DIVERSES

### **1) Subventions aux associations pour l'année 2021**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le dossier de demande de subventions 2021 pour les associations communales sera disponible prochainement. Il propose à la commission Vie Associative qui statuera sur les dossiers déposés de prendre en compte le contexte épidémique et son impact sur l'activité réelle des associations.

### **2) Situation sanitaire / épidémie de COVID-19**

Monsieur le Maire rappelle que les indicateurs de suivi de l'épidémie se dégradent actuellement et particulièrement au niveau départemental. Il fait part d'un courrier de Monsieur le Préfet appelant les élus locaux à identifier les personnes âgées isolées et à les accompagner dans leurs démarches de vaccination.

### **3) Niveau d'eau du canal des Allemands / Marais de Saint-Coulban**

Monsieur le Maire alerte le conseil municipal sur le niveau d'eau relativement bas du canal des Allemands. Il rappelle les échanges qui avaient eu lieu lors de la venue de Monsieur RICHEUX, Vice-Président de Cœur Emeraude, le 10 décembre 2020, dans le cadre de la construction du futur Parc naturel régional. La Fédération départementale des chasseurs acquiert depuis plusieurs années des parcelles au niveau du marais de Saint-Coulban afin de créer un espace de nidification des oiseaux, en inondant le marais. Ces terrains sont mis à disposition des agriculteurs pour leur exploitation. Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une convention a été signée entre l'association des Dignes et Marais et la Fédération de chasse portant sur la hauteur de vannage des écluses et le niveau de l'eau dans le biez. L'accord conclu porte sur un niveau très élevé qui a pour conséquence :

- une baisse du niveau d'eau en aval, dans le canal des Allemands, ayant un impact sur la biodiversité et sur la solidité des berges (affaissement de la salle polyvalente au niveau du pont du Bulot) ;
- un apport moindre d'eau douce à pour les mytiliculteurs de la baie ;
- l'inondation des terres du marais et un impact sur les activités économiques (difficulté d'exploitation des peupleraies...)

Monsieur le Maire défend que tout un chacun, ne peut pas s'approprier le domaine public à des fins privées et sans concertations, qui plus est sans concertation avec les autres parties prenantes (commune, associations, usagers, entreprises). Il informe le conseil municipal avoir alerté le Préfet, le Président du SBCDol, les maires des communes alentours, et qu'une réflexion et action commune vont être conduites.

#### **4) Bilan du Pass jeunes 2020**

Monsieur le Maire présente le bilan du Pass jeunes peu satisfaisant pour l'année 2020 avec une participation totale de 6 561.02 € pour un budget annuel de 15 000 €. Les aides concernent 46 jeunes de 3 à 17 ans et 31 familles. Le montant moyen de participation par jeunes est de 142.63 € et 28 jeunes ont vu leurs dépenses totalement remboursées.

Il propose au conseil municipal que ce dispositif soit renouvelé pour le 1<sup>er</sup> semestre 2021 en attendant un approfondissement de la réflexion sur des alternatives avec par exemple l'adhésion à une structure de centre de loisirs. Ce renouvellement du dispositif sera proposé lors d'une prochaine séance.

#### **5) Illuminations de Noël**

Monsieur ALLARD demande des explications sur les problèmes d'éclairage public qui ont été constatés durant les vacances de Noël. Madame LONCLE explique que les différentes pannes sont dues à des court-circuit provenant des illuminations raccordées sur les mâts. Tous les ans, plusieurs guirlandes sont changées et réparées. Cependant, des infiltrations d'eau dans les guirlandes ou les prises peuvent provoquer des pannes sur l'ensemble d'un secteur d'éclairage public. Madame LONCLE propose qu'une réflexion soit menée sur les illuminations de la commune (localisation des décorations lumineuses, types de décoration, concours de décorations des maisons...). Monsieur le Maire propose que l'accent soit mis sur l'église, sa place, ainsi que les rues principales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.